

**Présents** : Hervé de la Forest, Yves Lesvier, Laëtitia Delahaye, Frédéric Texier, Isabelle Douinot, Marcel Maudet, Marie-Annette Lorret, Jean Colombel, Monique Gâtel, Roger Leclerc, Sylvie Genaitay, Jean-Michel Boquet, Valérie Guinard, Laurent Hardy, Caroline Graffe, Fabrice Bizette, Marcel Piel, Mickaël Le Bouquin.

**Représentée** : Alexandra Robin par Isabelle Douinot.

**Secrétaire de séance** : Sylvie Genaitay.

Monsieur GELIE, potentiel repreneur du restaurant, a présenté son projet de reprise de cet établissement. Il a fait part des travaux qui seront à réaliser notamment au niveau de la cuisine, des peintures et de l'accessibilité.

### **1. Approbation du compte rendu de la séance du 14 septembre 2017**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si le compte-rendu de la réunion du 14 septembre, dont un exemplaire leur a été adressé, donne lieu à des remarques. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **2. Bâtiment du 4 rue de Rennes : demande de subvention**

La signature du contrat de ruralité entre l'Etat et la CCSMM, permet à la commune de bénéficier de certains financements, notamment dans le cadre de la création de commerces. Aussi, pour le bâtiment du 4 rue de Rennes, la commune peut bénéficier d'une subvention dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

ADOpte le projet de créations de commerce,

ADOpte le plan de financement, comme suit,

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Acquisition du bâtiment	65 000,00 €	Département	19 000,00 €
Frais sur achat	2 500,00 €	Etat - FSIL	20 000,00 €
Travaux	7 800,00 €	Autofinancement	36 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>75 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>75 000,00 €</b>

SOLLICITE une subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement local.

### **3. Salle de sports : peinture des boiseries extérieures**

Compte tenu de l'état des boiseries extérieures de la salle des sports, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de refaire les peintures côté Nord, et retient le devis de la SARL DECARVALHO pour la somme de 2 118,75 € HT.

### **4. Complexe sportif : étude géotechnique**

Dans le cadre de la construction du complexe sportif, 3 sociétés ont été consultées pour la réalisation de l'étude géotechnique. Les propositions reçues :

<b>Entreprise</b>	<b>Montant HT</b>
ECR Environnement de la Chapelle des Fougeretz	3 970,00 €
FONDOUEST de Saint-Grégoire	3 495,00 €
GINGER CEBTP de La Mézière	9 350,00 €

Après analyse des offres, il s'avère que les Sociétés ECR et FONDOUEST n'ont pas répondu sur le cahier des charges. Le conseil municipal, retient la Société GINGER CEBTP pour la somme de 4 980 € HT pour l'offre variante et avec l'option n°1 pour 970 € HT.

## **5. Travaux de sécurité en entrée agglomération et sur l'axe principal : lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre**

La traversée de l'agglomération se composant d'une voirie rectiligne à l'aspect particulièrement routier, n'incite pas à une modération de la vitesse de la part des usagers. Cette configuration pose un problème de sécurité. Aussi, il est envisagé des aménagements afin de réduire la vitesse des véhicules et de sécuriser la circulation piétonne.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre.

## **6. Propriété du Consorts LEMAITRE : acquisition de l'accès au pôle du Lavoir**

Suite au dernier conseil, Madame Lusgarten s'est engagée à vendre à la commune l'accès au pôle du Lavoir, environ 90 m<sup>2</sup>. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition de cet accès au prix de 26 € le m<sup>2</sup>, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

## **7. Garage du 17 rue de Rennes**

La Société Ambulance Bôcher de Bécherel serait intéressée par l'acquisition de ce garage pour construire un pôle funéraire comprenant une chambre funéraire ainsi qu'une surface commerciale. L'entreprise a l'appui du "Choix Funéraire", premier réseau français de pompes funèbres indépendantes, dont elle est membre.

Cet ensemble comprend les parcelles D n° 113 pour 925 m<sup>2</sup> et AB n° 390 pour 41 m<sup>2</sup>, soit une surface totale de 966 m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal, par 10 voix pour, accepterait de vendre ce bien au prix ferme de 85 000 €, contre 9 voix pour 90 000 €.

## **8. Réseau d'Aide Spécialisé aux Enfants en Difficulté (RASED) : convention pour la répartition des frais de fonctionnement**

Les écoles publiques de 14 communes bénéficient de l'aide du RASED, qui est hébergé dans une annexe des locaux de l'école Jean de la Fontaine à Romillé. Afin de formaliser cette répartition des dépenses de fonctionnement, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de passer une convention avec la commune de Romillé, par laquelle la commune d'Irodouër s'engage à rembourser à la commune de Romillé les dépenses de fonctionnement et d'entretien des locaux utilisés par ce dernier au prorata des élèves scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

## **9. Redevance assainissement : tarifs 2018**

Les tarifs de la redevance assainissement pour l'année 2017, sont :

- la prime fixe-abonnement à 18 €,
- la part proportionnelle à 2,20 € le m<sup>3</sup> consommé,
- forfait de facturation de 20 m<sup>3</sup> d'eau consommé par habitation disposant d'une installation de récupération des eaux pluviales,
- forfait pour les personnes disposant d'un puits : 30 m<sup>3</sup>.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir ces tarifs pour l'année 2018.

## **10. Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

### **Renonciation au droit de préemption urbain**

- Pour la propriété bâtie située 5 rue des Cailleuls, cadastrée AB 327 et 83 d'une superficie de 119 m<sup>2</sup> et appartenant aux Consorts MAUNY.

### **Devis acceptés depuis la dernière réunion de conseil :**

- Pascale GOGUET, géomètre, pour la somme de 621 € HT pour le mesurage de la partie de la propriété des Consorts Lemaitre que Madame Sandra LUSGARTEN s'est engagé à céder à la commune,
- SARL Eric FOUR pour la somme de 1 405,40 € HT pour la dépose de la corniche et coffrage et coulage de l'acrotère sur la supérette,

- CHALLENGER pour la somme 2 513,70 € HT pour la fourniture de 2 abribus (dont 1 pris en charge par l'assurance),
- JARDIMAN pour les sommes de 297,97 € TTC et 230,50 € TTC pour la réparation de tondeuses.

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

#### 11. **Questions diverses :**

Complexe sportif : présentation des plans et de l'estimation prévisionnelle.

Logement de la Poste : suite à une demande d'un ostéopathe pour s'installer sur la commune, il est proposé de réaliser des travaux d'aménagement dans le logement de la poste. Ces locaux pourraient accueillir 2 professionnels de santé. L'estimation des travaux est d'environ 40 000 €. Le conseil accepte de poursuivre ce projet.

Service Enfance : Projet artistique sur le thème des enfants acteurs de paix avec la compagnie de la Ronde Bleue. Ce projet est réalisé dans le cadre des TAP et avec les 2 écoles. La création d'un spectacle est prévue pour la fin de l'année scolaire.

Temps d'Activités Périscolaires : le comité de pilotage se réunit en novembre pour travailler sur ce sujet, pour la rentrée de septembre 2018.

Communauté de communes : synthèse des décisions et des dossiers en cours : Le festival Mômes d'automne a lieu du 20 au 25 octobre.

Rétrospectives des réalisations depuis 2014, et présentation succincte des projets 2017-2021.